

Le «pacifisme raisonnable» du pape

par Giancarlo ZIZOLA,* Rome

Jean Paul II s'est clairement opposé à la guerre contre l'Irak et à la notion de guerre préventive, réaffirmant par la même occasion le rôle critique et moral central que doit jouer dans le monde l'Eglise. L'auteur revient sur les faits et analyse la ligne théologique et politique qui sous-tend la position adoptée par le Vatican.

La décision anglo-américaine de résoudre par une agression armée, de façon précipitée et unilatérale, la question iraquienne, sans tenir compte des Nations Unies, a trouvé un opposant décidé en la personne de Jean Paul II. Mettant à profit les ressources diplomatiques du Saint-Siège, le pape a déployé une ample activité pour convaincre moralement les gouvernements directement impliqués, envoyant des cardinaux légats à Washington et à Bagdad, recevant en audience le premier ministre anglais Tony Blair, des représentants d'autres gouvernements européens et le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Les tentatives de médiation du Vatican, qui comptait sur la souplesse politique des Occidentaux et une volonté réelle de désarmement de la part de Saddam Hussein, ont été appuyées par une série d'interventions publiques du pape en faveur de la paix. Jean Paul II a engagé son autorité spirituelle dans une ligne critique face aux philosophies géostratégiques nihilistes adoptées après la fin du monde bipolaire, en particulier en opposant un non très clair à la théorie de la «guerre préventive» du président américain George W. Bush, la déclarant moralement inacceptable, juridiquement illégale et politiquement erronée. En faisant ainsi opposition, la papauté rejoignait les grandes manifestations pacifistes qui se sont déroulées dans de nom-

breuses capitales du monde et à Rome même, le 15 février.

Quelques heures après la décision américaine d'attaquer l'Irak, sans tenir compte du Conseil de sécurité et sans fournir de preuves convaincantes du lien prétendu entre le régime de Bagdad et l'attentat des tours jumelles, ni que Saddam possédait des armes de destruction massives, le porte-parole du pape, Joaquín Navarro-Valls, prononçait en termes graves une sévère condamnation : «Celui qui décide que les moyens pacifiques prévus par le droit international sont épuisés endosse une grave responsabilité devant Dieu, devant sa propre conscience et devant l'histoire.»¹

Enfin, à l'Angelus du 6 avril 2003, après avoir évoqué l'encyclique *Pacem in terris* de Jean XXIII, à propos de la négociation comme moyen pour résoudre les controverses entre les peuples plutôt que le recours aux armes, le pape constatait avec amertume que «cet objectif positif de civilisation n'a pas encore été atteint».²

La référence à *Pacem in terris*, dont le quarantième anniversaire coïncidait tristement avec un nouvel échec de la paix, permettait d'évoquer un critère d'évaluation tiré de l'enseignement de la papauté sur la paix. Dans cette encyclique de 1963, en dépit de la guerre froide, le magistère avait

* Journaliste, spécialiste des questions vaticanes.



abandonné l'enseignement traditionnel de la morale catholique sur la «guerre juste», affirmant qu'«il devient humainement impossible de penser que la guerre est, en notre ère atomique, le moyen adéquat pour obtenir justice d'une violation de droits».

On sait que cette thèse, qui affirmait l'incompatibilité entre la guerre et la raison et, partant, entre la guerre et la morale, n'a pas été retenue dans toute sa vigueur prophétique par le Concile Vatican II, qui a finalement consacré la notion de «guerre juste», assortie toutefois de conditions restrictives et d'une condamnation morale de la guerre atomique et des massacres de civils.

Cette même tension entre l'option prophétique et la doctrine de la «guerre juste» se retrouve, non résolue, dans la position du pape face à la guerre en Irak. La dérive juridique que représente la théorie de la «guerre préventive» et l'impossibilité de la justifier moralement jouaient en faveur d'une condamnation. Cette guerre illégale ne pouvait évoquer en sa faveur aucune des clauses qui justifiaient traditionnellement la guerre défensive.

Le postulat sur lequel le pape fondait son argumentation pacifiste apparaissait

clairement dans le discours de Jean Paul II au corps diplomatique, le 13 janvier 2003. Il admettait qu'«on ne peut s'y résoudre [à une guerre] qu'à la dernière extrémité et selon des conditions très strictes». On ne peut s'empêcher de faire la comparaison avec la position soutenue par le même pape à propos de la «Tempête du désert» de Bush père. Il disait alors que «les exigences de l'humanité nous demandent aujourd'hui d'avancer résolument vers la proscription absolue de la guerre et de cultiver la paix comme le bien suprême, auquel doivent être subordonnés tous les programmes et toutes les stratégies».

La philosophie du Saint-Siège a été confirmée dans une interview de l'archevêque Jean-Louis Tauran, responsable au Vatican des rapports avec les Etats, au journal catholique *Avvenire* : la légitimité d'un recours à la force était admise «dans le cas d'une décision prise dans le cadre de l'ONU, après avoir évalué les conséquences pour la population civile iraquienne, les répercussions sur les pays de la région et sur l'équilibre mondial ; sinon, c'est uniquement la loi du plus fort qui l'emporterait.» L'archevêque parlait dans l'hypothèse

d'une guerre défensive, en cas d'agression imminente. Une perspective qui ne peut pas s'appliquer à un conflit préventif, exclu par ailleurs sans équivoque par la morale catholique la plus classique.

Ainsi, dans le cas concret de la deuxième guerre contre l'Irak, il y a de la part de la papauté une intéressante tentative d'appliquer les principes de la théologie de la paix et de la non-violence, dans une ligne qu'on pourrait appeler un «pacifisme raisonnable». Sans renoncer aux exigences du témoignage, on accepte les raisons d'une pratique politique divergente, tout en la soumettant à des conditions très restrictives : l'intervention armée n'est licite qu'en dernier ressort, comme *extrema ratio*, sous l'égide d'une autorité internationale légitime, une fois épuisés tous les recours politiques et diplomatiques. Lors de la crise des Balkans, le Saint-Siège avait adopté une position analogue en entérinant la doctrine de «l'ingérence humanitaire».

Une Eglise critique

Inutile de dire le zèle déployé par les représentants américains à Rome pour justifier les arguments de leur gouvernement en faveur de cette guerre soi-disant nécessaire et de son caractère moral. Les réserves émises par le Saint-Siège sur le principe même de cette guerre et sur son opportunité politique ne sont pas moins évidentes : du point de vue morale et juridique, ce genre de guerre ne constitue pas un moyen approprié pour maîtriser la violence, vaincre le terrorisme et s'attaquer à ses causes ; la guerre engendre plutôt la guerre.

On assiste ainsi à une nouvelle version de la confrontation entre l'Eglise et l'Empire. Avec une différence de taille cependant. Alors qu'autrefois on s'affrontait à propos des investitures ecclésiastiques, aujourd'hui les divergences portent sur la manière d'être responsable du destin du

monde. D'autre part, en adoptant une position critique, l'Eglise assume dans la société libérale la même fonction démocratique qu'elle avait exercée autrefois dans la société communiste, lorsque le recours au religieux permettait aux individus de ménager un espace de libre choix.³

Un premier effet digne d'attention de l'engagement de Jean Paul II en faveur de la paix a été le consensus des Eglises chrétiennes (orthodoxe, anglicane, protestantes), jusqu'à l'intérieur des Etats-Unis, sur le «non à la guerre» du pape. Même le nouvel archevêque de Canterbury, William Rowen, n'a pas hésité à dire son opposition et à prendre ses distances par rapport à la politique de son premier ministre. Si la réaction de la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis a été plus timide, c'est peut-être à cause de l'influence de certains cardinaux américains de Rome, qualifiés de «plus faucons que les faucons de l'Administration».

Autre nouveauté intéressante : en dépit de l'influence du «parti américain» sur la direction centrale de l'Eglise, l'adoption par le Saint-Siège d'une ligne critique face au choix unilatéral de la Maison Blanche a permis de résorber presque complètement les tensions politiques internes, qui opposaient, depuis la première crise du Golfe en 1991, le «pacifisme prophétique» de Jean Paul II à la philosophie des «réalistes».

Pourtant, certains se sont demandés si l'avantage que représente la réunification des positions internes n'a pas coûté un prix trop élevé, à savoir l'alignement du pacifisme papal et de ses exigences évangéliques sur des exigences morales plus faciles. Un risque nullement hypothétique, au vu des déclarations du cardinal secrétaire d'Etat Angelo Sodano, lors d'une rencontre avec les vaticanistes, le 29 janvier. Mettant l'accent sur la «convenance» pour les Américains de ne pas s'empêtrer dans une guerre au Proche-Orient et de retenir la leçon du Vietnam, le cardinal présentait son raisonnement comme «raisonnable»

et même, paradoxalement «positiviste» : «Nous tentons de faire réfléchir les Américains pas tellement sur ce qui est juste ou injuste, moral ou immoral, mais sur si cela en vaut la peine. Certes, il ne s'agit pas d'une guerre défensive.»

Les réserves du Vatican demeuraient, mais l'argumentation avait glissé de façon significative du terrain des principes et des valeurs vers celui des résultats factuels, susceptibles d'être toujours redéfinis en fonction d'impératifs pratiques. Le calcul des pertes et profits tenait explicitement compte de la perspective d'une guerre qui aurait enflammé le monde arabe (plus d'un milliard d'adeptes) et ravivé jusque dans les pays arabes «modérés» le terrorisme contre les Occidentaux, avec le danger de prolifération des armes de destruction massive et des armes atomiques et nucléaires, et donc la menace permanente d'agressions militaires contre d'autres pays. Les institutions catholiques dans le monde ne pouvaient espérer sortir indemnes de toutes ces réactions aveugles.

Partisan d'une conception plus internationaliste, l'archevêque Renato R. Martino, ex-observateur du Vatican auprès de l'ONU et président du Conseil pontifical Justice et Paix, soutenait au contraire la nécessité de suivre une ligne plus rigoureuse, soit dans la condamnation de principe d'une guerre «préventive», soit dans la critique des «mystifications» américaines face aux résolutions de l'ONU.

Il faut signaler dans le même sens, deux importants éditoriaux de la *Civiltà Cattolica* (dans les cahiers du 2 novembre 2002 et du 18 janvier 2003) consacrés à une critique rigoureuse de la théorie de la guerre préventive, adoptée par le président Bush dans le document sur la *Stratégie pour la sécurité nationale des Etats-Unis d'Amérique* de septembre 2002.

Contestant les arguments avancés par les Américains pour attaquer Saddam Hussein, la revue démontrait qu'ils n'étaient pas

convaincants ni de nature à justifier une guerre, surtout pas une guerre «préventive» ; de fait, les vrais motifs étaient autres, à savoir le contrôle d'un espace vital pour l'économie des Etats-Unis, puisque les réserves pétrolifères et le gaz naturel de l'Arabie Saoudite ne leur suffiront plus à partir de 2010.

Pour ce qui est de la guerre préventive, la revue s'opposait aux tentatives américaines d'obtenir une caution morale (l'ambassadeur des Etats-Unis auprès du Saint-Siège, Jim Nicholson, ami personnel du président Bush, s'efforçait précisément d'organiser à Rome un congrès pour faire accepter le caractère moral de ce monstre éthico-juridique qu'est la guerre préventive). La revue des jésuites, dont l'éditorial avait été préalablement soumis à la Secrétaire d'Etat, soutenait que le droit international, tel qu'il est formulé dans la charte de l'ONU, ne prévoit pas de guerre préventive, mais au contraire l'exclut.

Constance

Outre le refus de cautionner moralement la doctrine stratégique américaine, le Saint-Siège mettait l'accent sur le rôle indispensable des Nations Unies pour garantir l'ordre juridique international. Dans le climat de pré-guerre, ce discours apparemment didactique constituait un désaveu des prétentions américaines à se substituer arbitrairement - au nom de leur pouvoir démesuré - au sujet légal, reconnu au plan international.

L'invitation était adressée à la Maison Blanche, pour qu'elle poursuive ses objectifs de sécurité dans le cadre de la légitimité internationale. Elle s'adressait aussi à Saddam Hussein, pour qu'il collabore «plus et mieux» avec les inspecteurs des Nations Unies chargés de superviser le désarmement de l'Irak, conformément à la résolution 1441 du 8 novembre 2002 du Conseil de sécurité.

Le contrepois réaliste au pacifisme du pape était probablement inspiré par l'espoir de se rapprocher des Etats-Unis et, une fois vérifiée la bonne volonté de Bagdad, de créer un climat favorable pour un dialogue de la dernière chance. L'intransigeance de Bush (qui n'hésitait pas à humilier l'ONU) a poussé le Vatican (qui voyait que ses efforts désintéressés restaient inutiles et même peut-être sujets de raillerie) à adopter une attitude critique plus sévère dans sa confrontation avec l'administration américaine.

A l'Angélus du 23 février, le pape mobilisait tous les croyants pour une journée de prière et de jeûne pour la paix, le 5 mars, mercredi des Cendres. Il affirmait que «jamais l'avenir de l'humanité, jamais au grand jamais, ne pourra être assuré par le terrorisme et par la logique de la guerre» et qu'il fallait implorer Dieu pour la «conversion des cœurs et la clairvoyance pour prendre des décisions justes, afin de résoudre par des moyens adéquats et pacifiques les différends».

De son côté, l'archevêque Tauran, dans un discours du 24 février, faisait remarquer qu'«une guerre d'agression constituerait un crime contre la paix» et qu'«aucune règle n'autorise les Etats à recourir unilatéralement à la force pour changer le régime ou la forme de gouvernement d'un seul pays, pour le seul fait qu'il détient des armes de destruction massive». Cette position a été exposée au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, le 27 février, au cours d'une réunion extraordinaire.

Le Saint-Siège a poursuivi ses efforts, bien que ses principaux dirigeants aient été conscients d'un risque : même s'ils avaient tout mis en œuvre pour faire appel à la raison et à la force des Traités, leurs efforts réussiraient difficilement à influencer les projets décidés d'avance par la «realpolitik».

La ligne adoptée par les responsables du Vatican présente un caractère constant dans la mesure où elle ne se réfère pas unique-

ment aux exigences religieuses et morales, mais également aux impératifs de la raison et du droit international. Elle démystifie ainsi les montages «religieux» échafaudés par le clan des fondamentalistes apocalyptiques aux commandes des Etats-Unis, pour camoufler le caractère économique-impérialiste de leur agression contre les puits de l'Irak.

Vu du Vatican, il n'y avait pas d'alternative au «pacifisme raisonnable» du pape. Encore embarrassé par le «silence» sur l'holocauste reproché à Pacelli, le pape polonais ne pouvait courir le risque de se faire un jour accuser de connivence pour s'être tu ou pour n'avoir pas parlé clairement au sujet d'un événement qu'il considérait lui-même comme un crime de lèse humanité et fatal pour l'ordre international.

Du reste, c'est seulement en se démarquant nettement de la stratégie arbitraire de l'Empire, que l'Eglise romaine pouvait espérer épargner aux communautés chrétiennes minoritaires dans les pays islamiques le contrecoup anti-occidental redouté. Par le fait même, elle prenait ses distances par rapport à une stratégie fondée sur le «choc des civilisations».

Un doute persiste cependant : une critique plus cohérente non seulement de la guerre préventive mais de la guerre en tant que telle, de la «guerre juste» - ce poison de la prophétie de la paix -, n'aurait-elle pas été de la part de l'Eglise un témoignage plus efficace en faveur de l'Evangile de la paix, même du point de vue politique ?

G. Z.

(Traduction P. Emonet)

¹ *Avvenire*, 19 mars 2003.

² *L'Osservatore Romano*, 7-8 avril 2003.

³ **Jean-Marie Donegani**, *Religion et démocratisation*, in **Patrick Michel** (sous la direction de), *Religion et démocratie*, Albin Michel, Paris 1997, p. 302 et ss.